

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Allianz Epargne Retraite - ALLIANZ EPARGNE HORIZON 2024- 2026 Catégorie d'actions C (EUR)

Compartiment d'Allianz Epargne Retraite, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) soumise au droit français dont la société de gestion est Allianz Global Investors GmbH, société du groupe Allianz Global Investors

CODE ISIN:
FR0011964642

Allianz 
Global Investors

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est un compartiment de SICAV, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, ayant pour objectif, en tant qu'OPCVM nourricier, celui de son maître Allianz Multi Horizon 2024-2026. Rappel des objectifs de l'OPCVM maître: "L'OPCVM est un FCP, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, ayant pour objectif de générer de la performance sur la durée de placement recommandé tout en procédant à un ajustement annuel de l'allocation d'actifs du fonds, qui consiste à réduire progressivement la part des produits actions (composante dominante dans un premier temps) au profit des produits de taux et des produits monétaires, suivant un calendrier d'allocation prédéfini."

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. Nous investissons la quasi-totalité de l'actif dans l'OPCVM maître. Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître: « Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de: 65% €STR + 25% J.P. MORGAN EMU Bond 5-7 Year Total Return + 5% ICE BOFAML French Governments Inflation-Linked + 5% MSCI EMU Total Return Net (in EUR).

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

Nous pourrions investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou FIA français. Dans le cadre de la stratégie actions, nous pourrions être exposés sur des OPC classés actions et intervenir en direct dans la limite de 20% de l'actif net de l'OPCVM sur les marchés actions. Dans le cadre de la stratégie taux, nous pourrions être exposés sur des OPC classés obligations, mais également faire appel à des instruments du marché monétaire et obligataire

dont la notation minimum est de BBB dont 10% BBB- . L'exposition sur l'ensemble des risques accessoires sera comprise entre 0% et 25% de l'actif net du FCP. En cours de vie du fonds, une réduction progressive de l'exposition aux marchés actions sera réalisée au profit des produits obligataires. A compter d'octobre 2018, les produits monétaires seront intégrés progressivement dans l'allocation stratégique, et pourront représenter plus de la moitié de l'actif du FCP à la date de durée minimale de placement recommandée.

Nous pourrions intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans les limites prévues par la réglementation, dans un but de couverture, et d'exposition.»

Les performances du nourricier seront inférieures à celles du maître en raison de ses propres frais de fonctionnement et de gestion.

Vous pouvez demander chaque jour le remboursement de vos catégories d'actions au Teneur de compte conservateur des parts, un jour ouvré précédant la date de valeur liquidative établie quotidiennement (à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Paris et jours fériés français légaux) avant 10 heures pour les ordres adressés par courrier, et avant 23h59 pour les ordres saisis sur internet. Les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La catégorie d'actions C, destinée à tous souscripteurs, capitalise les revenus chaque année.

Recommandation: Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans. Nous attirons votre attention sur le blocage légal de vos actions pendant 5 ans (dans le cadre du PEE) et jusqu'au départ à la retraite (dans le cadre du PERCO), sauf cas de déblocage anticipés prévus par la Loi.

Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, A risque plus élevé, →
← rendement potentiellement plus faible, rendement potentiellement plus élevé →



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Compte tenu de la classification, de la stratégie mise en place, des actifs utilisés listés ci-dessus (principalement des OPC classés

actions ou obligations, via l'OPCVM maître) et de la volatilité constatée dans le passé, cet OPCVM appartient à la catégorie 3. Les OPCVM de catégorie 3 sont historiquement peu à moyennement volatils. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur de l'OPCVM a fluctué à la hausse et à la baisse dans le passé. La valeur des parts ou actions d'un OPCVM de catégorie 3 peut faiblement ou moyennement fluctuer par rapport aux volatilités historiques observées.

Les risques importants non pris en compte par l'indicateur: NÉANT.

Les modalités de souscription et de rachat des OPCVM maître et nourricier sont détaillées dans la rubrique « modalités de souscription et de rachat » de leur prospectus/règlement.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des catégories d'actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,00 %
Frais de sortie	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,32 %
----------------	--------

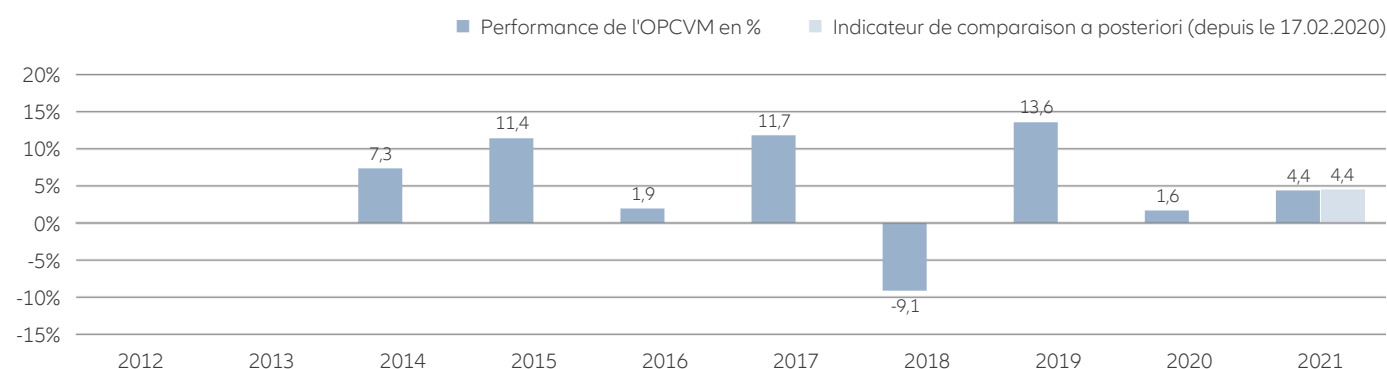
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	néant
---------------------------	-------

Ce chiffre se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent, clos le 31.12.2021, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Performances passées



Les performances passées affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances passées indiquées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le fonds a été lancé en 2014 (changement de forme juridique et de code ISIN sans impact sur l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement). Cette catégorie d'actions a été lancée le

18.07.2014.

Les performances de l'OPCVM ont été calculées en EUR.

A la clôture de l'exercice, la part de chacun des indices dans l'indicateur de référence reflètera l'évolution glissante des expositions aux marchés actions, obligataires et monétaires telles que définies dans le prospectus.

Informations pratiques

Dépositaire: State Street Bank International GmbH – Paris Branch

Nom du teneur de compte: Amundi Tenues de Compte

Forme juridique: SICAV SAS à compartiments

Vous pouvez obtenir gratuitement copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français de l'OPCVM ainsi que copie du prospectus, du document d'information clé pour l'investisseur et des rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître sur simple demande adressée à Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPCVM sont disponibles auprès: d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou auprès: d'Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Des informations relatives à la politique de rémunération en

vigueur, y compris une description des méthodes de calcul des rémunérations et gratifications de certaines catégories de salariés ainsi que l'indication des personnes chargées de la répartition sont disponibles sur <https://regulatory.allianzgi.com> et sur demande et sans frais en version papier.

L'OPCVM est soumis à la législation fiscale française. Cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus d'informations, merci de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Allianz Global Investors GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Allianz Global Investors GmbH est agréée en Allemagne et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 15.10.2022.